



Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Décision n°2025-945

Objet : Les Sorinières – Rue du Mortier – Classement de la parcelle cadastrée AB76

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2011-618 du 12 mai 2011 et l'acte authentique en date du 29 août 2023 relatifs à l'acquisition de parcelle cadastrée AB76 (1 106 m²) située rue du Mortier sur la commune de Les Sorinières.

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public, car elle constitue la voirie et ses accessoires rue du Mortier sur la commune de Les Sorinières.

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public métropolitain.

Décide

Article 1. Les Sorinières – rue du Mortier – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AB76 d'une superficie de 1 106 m².

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **10 OCT. 2025**

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

15 OCT. 2025